

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 68
Date de la convocation : 6 octobre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 18 octobre 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/249

Objet : Compte rendu des actes accomplis .

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 6 Janvier 2017 rendue exécutoire le 10 Janvier 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°141/2017 autorisant la signature de la convention de partenariat avec le COS proposant des tarifs préférentiels à ses bénéficiaires sur les prestations culturelles comme suit :
- Tarif public = 14 €,
- Tarif COS = 9 € soit 35 % de remise.
Elle est conclue pour un an.

Décision n°142/2017 autorisant la signature de la convention pour la collecte gratuite des capsules de café Nespresso pour les déchèteries d'Etang Sur Arroux et d'Autun.

Décision n°143/2017 autorisant la signature du contrat de prestations entre la CCGAM et le Département de la Côte d'Or relatif aux prestations réalisées par le laboratoire Départemental de la Côte d'Or.

Décision n°144/2017 autorisant la signature du contrat de collaboration pour la collecte gratuite des piles et accumulateurs portables usagés sur les déchèteries d'Autun et d'Etang sur Arroux.

Décision n°145/2017 autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens passée avec la société ADV, la prolongeant du 21 septembre jusqu'au 1er avril 2018 sans modification de loyer.

Décision n°146/2017 autorisant la mise à disposition gracieuse au groupe DO IN de l'association Déclic BVA de la salle d'évolution de l'école maternelle d'Etang-Sur-Arroux pour l'année scolaire 2017-2018.

Décision n°147/2017 autorisant la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec le CNAS proposant des tarifs préférentiels à ses bénéficiaires sur les prestations culturelles comme suit :
- Tarif public = 14 €,
- Tarif COS = 9 € soit 35 % de remise.
Elle est conclue pour un an.

Décision n°148/2017 autorisant la signature des conventions d'animation dans le cadre des activités périscolaires (TAP) avec différents prestataires pour l'année scolaire 2017-2018.

Décision n°149/2017 autorisant la signature de la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue passée avec la société BALSAS PROD conclue pour un an et pour un loyer de 148,60 € HT, ne comprenant pas :
- forfait d'électricité : 21,20 € HT,
- forfait chauffage (du 15/10 au 15/04) : 57,30 € HT,
- forfait internet : 22,30 € HT.

Décision n°150/2017 autorisant la signature du bail de location de locaux à la Maison des Entreprises de l'Autunois passé avec la société BELOVIA, conclu pour une durée de 14 mois (6/09/17 au 18/11/18) pour un montant mensuel des charges de 129,20 € HT.

Décision n° 151/2017 déclarant le marché "Réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèces intercommunal d'Autun" sans suite pour l'ensemble des lots.


Décision n° 152/2017 autorisant la signature du contrat de location et du contrat de service du copieur à la Pépinière d'Entreprises conclu pour une durée de soixante trois mois, pour un coût de location et d'entretien de 237 € HT par trimestre et un coût à la page de 0.0039 € HT pour le noir et blanc et 0.039 € HT pour la couleur.

Décision n° 153/2017 autorisant la signature de la convention de collecte des radiographies dans les déchèteries d'Autun et d'Etang-Sur-Arroux avec le Comité AMI 71 et la Société RHONE-ALPES ARGENT. La CCGAM versera 50 € TTC par an au Comité AMI 71 afin de financer la mise en place progressive de conteneurs adaptés pour la collecte des radiographies.

Décision n° 154/2017 autorisant la signature de la convention cédant un parc de machines et outillages de menuiserie appartenant au Collège du Vallon d'AUTUN à la CCGAM pour un montant total de 4 550 €.

Décision n° 155/2017 autorisant la signature de l'avenant n°1 prolongeant la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens de l'atelier 31, par l'Association DR, du 1er septembre 2017 jusqu'au 28 février 2018.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 68
Date de la convocation : 6 octobre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 18 octobre 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/250

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 6 Janvier 2017 rendue exécutoire le 10 Janvier 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

15 septembre 2017 : Marché 2017/076 - marché subséquent à l'accord-cadre 2015/022 du groupement de commandes "Fourniture et acheminement d'électricité et services associés" pour l'année 2018.

Attributaire : EDF à DIJON pour un montant de : 214 673,08 € HT.

22 septembre 2017 : Marchés 2017/031 - 2017/033 : Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système intégré de gestion de bibliothèque, d'un portail documentaire web avec bibliothèque numérique, d'un système de gestion des terminaux publics et d'équipements RFID pour le réseau des bibliothèques de la CCGAM.

3 lots

Délai d'exécution : 4 ans.

LOT N° 1 : SIGB et portail

Attributaire : DECALOG à GUILHEAND-GRANGES (07) pour un montant de 118 630,80 € TTC.

LOT N° 2 : SGTP

Attributaire : AESIS Conseil SARL à SIX FOURS LES PLAGES (83) pour un montant de 95 650,50 € TTC.

LOT N° 3 : RFID

Attributaire : NEDAP France à CERGY PONTOISE (95) pour un montant de 78 045,60 € TTC.

28 septembre 2017 : Marché 2017/009 - Assurance "Domage Ouvrage" pour la bibliothèque multimédia.

Attributaire : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE de LYON pour un montant de prime de 36 268,68 € TTC.

06 octobre 2017 : Marché 2017/067 - Travaux pour la réalisation d'un accès sur la zone de Saint Forgeot. - 1 Tranche Ferme et 1 Tranche Optionnelle

Attributaire : TF et TO

Société EUROVIA BOURGOGNE à AUTUN pour un montant global de 107 992,42 € HT.

06 octobre 2017 : Marché 2017/068 - Réalisation du diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CGAM.

Attributaire : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire à MACON pour un montant de 61 555,55 € HT.

Marchés de moins de 25 000 € H.T

28 août 2017 : Marché à prestations similaires au marché de travaux publics 2017/027 "Itinérances vertes" portant sur la prolongation de la zone 3.

Attributaire : EUROVIA BOURGOGNE à AUTUN pour un montant de 14 967,55 € TTC.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 72
Date de la convocation : 6 octobre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 18 octobre 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Cèlle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/251

Objet : Autorisation de lancement de l'appel d'offres relatif à la réhabilitation et à la reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal multi-espèces d'Autun.

Chers Collègues,

Il vous est proposé d'autoriser le lancement d'un marché public de travaux en procédure d'appel d'offres ouvert de l'article 67 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, concernant la réhabilitation et à la reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal multi-espèce d'Autun.

Ce marché est constitué par la réalisation de travaux pour un montant estimatif de 3.203.950 € HT et l'acquisition d'équipements pour un montant total de 1.665.000 € HT, soit un montant total de 4.868.950 € HT. Le marché sera constitué des 31 lots suivants :

- Lot 1. - Terrassements généraux.
- Lot 2. - Gros œuvre.
- Lot 3. - Canalisation intérieure enterrée.
- Lot 4. - Dallage industriel.
- Lot 5. - Charpente métallique.
- Lot 6. - Couverture, bardage, étanchéité.
- Lot 7. - Menuiserie isotherme frigorifique.
- Lot 8. - Serrurerie.
- Lot 9. - Plomberie sanitaire.
- Lot 10. - Ventilation.
- Lot 11. - Electricité.
- Lot 12. - Installations frigorifiques.
- Lot 13. - Fourniture inox.
- Lot 14. - Résine.
- Lot 15. - Plâtrerie isolation.
- Lot 16. - Menuiserie extérieure alu.
- Lot 18. - Carrelage.
- Lot 20. - Nettoyage centralisé.
- Lot 21. - VRD.
- Lot 22. - Aménagement extérieur.
- Lot 23. - Pré traitement
- Lot 24. - Démolition.
- Lot 25. - Désamiantage.
- Lot 26. - Equipements spécifiques des stabulations.
- Lot 27. - Equipements spécifiques d'abattage manutention aérienne abattage et découpe.
- Lot 28. - Equipement de découpe, transformation, cuisson et conditionnement
- Lot 29. - Equipements de traitement des co-produits triperie/boyauderie.
- Lot 30. - Equipement d'hygiène et petits matériels et laboratoire d'analyse.
- Lot 31. - Equipements de pesée.
- Lot 32. - Equipements informatique et traçabilité.
- Lot 33. - Mobilier.

Les lots 17 « peinture » et 19 « faux plafonds » prévus initialement ont été supprimés en tant que tels et ces travaux sont intégrés dans le lot 15 « plâtrerie, isolation, peinture, faux plafond ».

Les critères d'analyse des offres seront les suivants :

- 60 % prix
- 40 % valeur technique

Le marché fera l'objet d'une publicité sur la plate-forme des marchés publics e-bourgogne, le Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP), le Journal Officiel de l'Union Européenne, le site de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et un affichage au siège de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

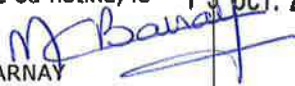
Le Conseil Communautaire se prononcera pour autoriser la signature du marché au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui aura procédé au classement des offres de chacun des lots du marché.

Les membres du conseil d'administration de la SICA de l'abattoir ne prenant pas part au vote,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(2 abstentions)**

- **APPROUVE** le lancement et la publication de l'appel d'offres ouvert relatif à la réhabilitation et à la reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal multi-espèces d'Autun.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation, les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/251 bis

Objet : Marchés publics : marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la reconstruction partielle de l'abattoir communautaire d'Autun : avenant n°2 relatif à la fixation du coût prévisionnel des travaux et à la rémunération du maître d'œuvre suite au rendu de l'Avant-Projet Définitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-22,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics et notamment ses articles 22, 24 et 74,

Chers Collègues,

En juin dernier, l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de reconstruction partielle de l'abattoir communautaire d'Autun, dont le mandataire est la société Ikar Ingénierie, a rendu l'avant-projet définitif, à partir duquel nous avons pu prévoir un montant prévisionnel des travaux de reconstruction de l'abattoir pour l'ensemble de ses tranches.

Le coût prévisionnel des travaux s'établissait à 4 734 729 € HT et un marché de travaux a été lancé, comprenant 32 lots.

Le montant des offres reçues a très largement dépassé ce coût prévisionnel, puisque la somme des offres les moins élevées des 30 lots pourvus équivalait à un montant de 5.730.557 € HT, soit 21 % supérieur au montant estimé. En vertu du contrat de maîtrise d'œuvre, lorsque l'écart entre l'estimation et le résultat du marché est supérieur au taux de 3 %, le maître d'ouvrage peut demander au maître d'œuvre de reprendre ses études.

Il a ainsi été demandé au maître d'œuvre de réaliser un nouveau projet qui respecterait l'enveloppe budgétaire allouée. L'équipe de maîtrise d'œuvre a donc modifié le projet.

Le projet proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par la société Ikar est estimé au coût de 4.868.950 € HT. Le projet a été redimensionné, tenant compte à la fois des besoins, revus à la baisse et des prix du marché.

En vertu de l'article 5.02 et 10 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de maîtrise d'œuvre, il est désormais nécessaire de fixer le montant du forfait de rémunération du maître d'œuvre.

Le taux de rémunération du maître d'œuvre étant de 10,19 %, missions complémentaires comprises, le coût total des honoraires s'établit ainsi à 496 146 € HT.

Considérant que dans le cadre de la nouvelle délégation de service public de l'abattoir, la SICA de l'abattoir contribuera, au remboursement des investissements réalisés par la communauté de communes à travers une redevance annuelle d'occupation de 150 000 € et le reversement de la taxe d'usage estimée annuellement à 40 000 €.

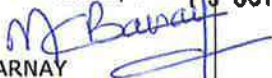
Considérant également que cet investissement permettra la sauvegarde des 25 emplois directs au sein de l'abattoir, le soutien aux activités agricoles du territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le maintien de la formation aux métiers de viande sur le territoire.

Les membres du conseil d'administration de la SICA de l'abattoir ne prenant pas part au vote,

**Le conseil communautaire a près en avoir délibéré et à la majorité,
(3 abstentions et 2 oppositions)**

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction partielle de l'abattoir communautaire, portant sur la rémunération du maître d'œuvre après validation de l'APD et sur le montant du coût prévisionnel des travaux,

- **PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 4 868 950 € HT,
- **FIXE** le montant total des honoraires de la maîtrise d'œuvre à 496 146 € HT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer l'avenant n°2, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 67
Date de la convocation : 6 octobre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 18 octobre 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Lalzy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/252

Objet : Affectation d'une subvention à l'association Espace Saint Ex.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

L'association Espace Saint EX est une association loi 1901 créée en 1962 et qui a pour objet d'assurer l'accueil temporaire de la jeunesse sur le territoire du Grand Autunois-Morvan. Dans ce cadre, elle anime et gère un Foyer de Jeunes Travailleurs et un Centre International de Séjour.

Le Foyer des Jeunes Travailleurs a pour mission d'offrir un logement temporaire à la jeunesse en insertion sociale ou professionnelle : jeunes travailleurs, jeunes en formation, en parcours d'insertion, accueil de jeunes travailleurs handicapés mentaux, accompagnement de ces publics en lien avec les travailleurs sociaux pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le Centre International de Séjour (CIS) est destiné à l'accueil de groupes de jeunes de passage sur le territoire, essentiellement des classes patrimoine, stages sportifs ou culturels... Il s'adresse principalement aux établissements accueillant des jeunes originaires de milieux sociaux défavorisés (zone ZEP) et est volontairement orienté pour optimiser l'accueil de jeunes handicapés afin de favoriser des séjours de toute nature.

De plus, de par l'appartenance au réseau Ethic Etapes, le CIS dispose du label « tourisme social ».

Sa mission est de faire venir de nouveaux publics sur le territoire du Grand Autunois-Morvan afin d'être acteur du développement économique et touristique de la région.

Dans le cadre d'une aide au fonctionnement, la Ccgam a versé en 2017 une subvention de 25 000€ à cette association.


Il convient maintenant d'affecter le complément de la subvention de 5 000 euros inscrit au budget primitif au profit de cette association, afin de pouvoir procéder à la mise en paiement.

Le bureau communautaire du 9 octobre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE l'utilisation des crédits non affectés votés lors du budget primitif 2017 en affectant la subvention de 5 000€ à l'association Espace Saint-Ex.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 6 octobre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 18 octobre 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclèsne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/253

Objet : Soutien aux projets pédagogiques du Lycée Militaire, ayant un rapport avec la Grande Guerre ou la libération des camps de concentration.

Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président

Chers collègues,

Le Lycée Militaire souhaite effectuer une visite du camp de concentration du Struthof en Alsace, durant l'année scolaire 2017-2018 avec des élèves de terminale. Des élèves de troisième se rendront également à Verdun et à Saint-Mihiel.

Dans le cadre de la délibération votée le 16 décembre 2014, cet établissement sollicite une aide pour ces voyages scolaires.


Pour rappel, l'aide accordée est d'un montant égal à 50 % du coût résiduel (coût net du projet) plafonné à 500 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le bureau communautaire du 9 octobre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 500 € au Lycée Militaire, pour ses classes de terminale, afin de visiter le camp du Struthof.
- **ATTRIBUE** une subvention de 500 € au Lycée Militaire, pour ses classes de troisième, afin de se rendre à Verdun et Saint-Mihiel.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation, les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 6 octobre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 18 octobre 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclusne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/254

Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'un fonds DVD de la Direction des Réseaux de Lecture Publique.

Chers Collègues,

La Direction des réseaux de lecture publique (DRLP) élabore en 2017 son premier plan de développement de la lecture publique. Le diagnostic préalable a montré que les bibliothèques de Saône-et-Loire sont faiblement pourvues en DVD et que la diversification des supports n'est pas totalement acquise.

Pour remédier à ce problème, la DRLP a décidé de mettre en œuvre le déploiement d'un fonds de DVD documentaires et de fiction. Pour ce faire, le Conseil départemental de Saône-et-Loire a doté la DRLP d'un budget adapté pour acquérir DVD et pour aménager un espace dédié.

Afin de déterminer les bibliothèques bénéficiaires de la nouvelle offre de DVD en **2018**, la DRLP lance un **appel à manifestation d'intérêt** destiné aux bibliothèques de son réseau.

Quatre bibliothèques de la CCGAM proposent des projets : la médiathèque d'Épinac, les bibliothèques d'Étang-sur-Arroux, Curgy et Igornay.

Leurs projets s'ajustent au terrain, en termes de collections, public et personnel, et prennent en compte, selon les lieux, différentes problématiques liées aux missions des bibliothèques (accès du public à l'information, la formation et la culture), aux contraintes du milieu rural (éloignement et isolement d'un public souvent vieillissant), à la structure du réseau (bibliothèques référentes et relais lectures).

La médiathèque d'Épinac et la bibliothèque d'Étang-sur-Arroux disposent chacune d'un petit fonds propre de DVD (documentaires et films d'animation pour Épinac)

Les bibliothèques de Curgy et d'Igornay ne proposent jusqu'à présent que des livres.

Les projets tournent autour de l'éducation à l'image pour adultes et enfants (Épinac, Étang), la connaissance de l'histoire du cinéma (Curgy Igornay), et au déploiement des films hors les murs : prêts aux relais-lecture dont la bibliothèque d'Étang est la référente, prêt à domicile par le biais du portage pour Curgy et Igornay, cette dernière bibliothèque dispose déjà d'une organisation solide pour cette activité.

Les objectifs sont :

- Diversifier et élargir l'offre des bibliothèques
- Attirer un nouveau public (Igornay, Curgy)
- Élargir l'accès à ce medium attractif aux personnes éloignées de la bibliothèque, d'un cinéma, ou à mobilité réduite (Étang-sur Arroux, Curgy, Igornay)
- Offrir une initiation à l'histoire et à la culture cinématographique (Curgy, Igornay)
- Offrir une éducation à l'image pour jeunesse et adultes (Étang-sur Arroux, Épinac)
- Favoriser la création de documents vidéo (Épinac)

Les actions seront :

Épinac : l'accent est mis sur les actions à caractère collectif (partenariats, public)

- Organisation de projections, débat avec intervenant (Épinac)
- Association avec des manifestations, structures extérieures pour mutualiser les moyens (accueil d'intervenants, projections)

Étang sur Arroux, outre le prêt aux usagers, envisage de jouer son rôle de référent auprès des bibliothèques de Laizy, La Comelle, St Didier sur Arroux, St Prix, comme elle le joue pour les livres, prêt, conseils.

A Curgy et Igornay : l'aspect collectif est prévu à travers les expositions, le prêt de DVD est plutôt envisagé à titre individuel, sur place et en portage à domicile.

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, les engagements de la DRLP sont:

- la mise à disposition gratuitement les fonds de DVD composés de documentaires, fictions (nouveauautés, films du patrimoine, court-métrages) et séries pour un public adultes, un public jeunesse et pour tout public,
- la mise à disposition d'un espace dédié à la DRLP pour le choix sur place et le conseil,
- la formation des bibliothécaires du réseau,
- l'animation du réseau des bibliothèques destinataires des fonds,
- la communication autour des projets.

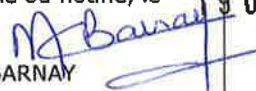
Si ces projets sont retenus, les engagements de la CCGAM seront :

- la désignation d'un référent pour les collections de DVD et la médiation,
- la formation du (de la) référent(e) par la DRLP,
- l'identification d'un espace et d'un mobilier adaptés à l'intégration du fonds de DVD,
- le respect de la loi en vigueur sur l'achat, le droit de prêt et de consultation des documents audiovisuels,
- de dédier un budget pour l'acquisition de fonds propres de DVD ou à la médiation des fonds de DVD.


Le bureau communautaire du 9 octobre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(5 oppositions et 7 abstentions)**

- **CONFIRME** la volonté de la CCGAM à s'inscrire dans l'appel à manifestation d'intérêt de la Direction des Réseaux de Lecture Public de Saône-et-Loire dans le cadre du déploiement d'un fonds de DVD,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 6 octobre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 18 octobre 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Mme Monique CONSTANT, suppléante (remplaçant M Jean-Claude NOUALLET, déléguée d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, MM Vincent CHAUVET, Jacques PALLOT (à partir de la question n°1), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°1), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°2), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Epinac (jusqu'à la question n°2), M Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°2), Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Jeanne LAUSSEUR, suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, (jusqu'à la question n°3), Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED (à partir de la question n°1), délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, (jusqu'à la question n°3), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLIOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (à partir de la question n°1, remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Monique GATIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°3), M Gilbert DARROUX à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Vincent CHAUVET, M Patrick GUILLET à M Alain DURAND, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°2), M Dominique COMMEAU à M Hubert LACHAUD (à partir de la question n°2), M Camille FICHOT à M Gérard BERGERET, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°1), M André JARLOT à M Daniel DAUNOT (à partir de la question n°1).

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, M Michel PARIZE, Mme Véronique PROST.

2017/255

Objet : Approbation d'une convention de transfert du contrat de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Etang sur Arroux.

Chers Collègues,

En 2016, la Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux a engagé une opération de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Etang-sur-Arroux. Différents contrats ont été passés dans le cadre de cette opération, dont un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier des Equipages, pour un montant de 165 390 € TTC, différents contrats avec des bureaux de contrôle, tels que APAVE pour le contrôle technique et le consuel, SOCOTEC pour la mission SPS.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et de la Communauté de Communes de Beuvray Val d'Arroux, prenant effet au 1^{er} janvier 2017, les contrats ont été transférés à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Il est proposé que la SEMCODA réalise la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Etang sur Arroux en lieu et place de la CCGAM.

Il vous est ainsi proposé d'approuver une convention définissant les modalités de transfert à la SEMCODA des différents contrats liés à la construction de la Maison de Santé.

La convention prévoit que la SEMCODA reprenne à son compte les contrats avec le maître d'œuvre et les bureaux de contrôle, dont les clauses resteront inchangées, et se substitue à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans le cadre des relations contractuelles avec ces partenaires.

La convention dispose également que les factures réglées dans le cadre de cette opération par la Communauté de Communes de Beuvray Val d'Arroux correspondant à un montant de 46 631,64 € HT et par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan correspondant à un montant de 36 052,58 € HT soient remboursées par la SEMCODA à la CCGAM.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan s'engage à demander le transfert des subventions publiques du projet à la SEMCODA.

Le bureau communautaire du 9 octobre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de transfert des contrats relatifs à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etang-sur-Arroux à la SEMCODA,
- **PRECISE** que la SEMCODA s'engage à rembourser un montant de 82 684,22 €HT à la CCGAM,
- **PRECISE** que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan s'engage à demander le transfert des subventions relatives au projet à la SEMCODA,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les trois premiers Vice-Présidents à signer la convention, ainsi que les avenants de transfert à la SEMCODA des contrats liés à l'opération.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 18 OCT. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 19 OCT. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

M. Barnay
**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**